

tait 14,721 écoles publiques de filles, avec 1,053,000 élèves; en 1872, 17,581, avec 1,265,000 élèves; le nombre des communes qui en 1866 avaient établi la gratuité était de 2,250; il a plus que doublé.

Depuis l'Exposition de 1867, l'instruction primaire n'a pas été l'objet d'importantes mesures législatives. Le décret du 26 juillet 1870 a élevé le traitement des instituteurs à 700 francs au début, à 800 francs après cinq ans de service, et, pour une partie d'entre eux, à 900 francs après dix ans, et même à 1,000 francs après quinze ans. Le Conseil supérieur de l'instruction publique, qui, moins favorisé à cet égard que les grands conseils établis près des autres ministères, est exposé à voir son organisation refaite presque à tous les changements de gouvernement, a été réorganisé par la loi du 25 mars 1873. L'instruction primaire a été l'objet, depuis le mois de mai 1871 jusqu'en juin 1873, de trente-six projets de loi ou amendements, qui n'ont pas encore abouti à une discussion publique. Par leur nombre et par leur diversité, ils témoignent à la fois du grand intérêt qu'on prend aujourd'hui de tous les côtés à l'instruction primaire, et de la grande divergence d'opinions sur la meilleure manière de la constituer¹.

Les uns veulent qu'elle soit complètement laïque. Ils peuvent s'appuyer de l'autorité des Pays-Bas, du Portugal, de la Prusse et des luttes de l'Italie. Il me semble qu'ils devraient comprendre d'abord que, dans un pays où la très-grande majorité de la nation appartient à la religion catholique, il serait injuste de proscrire par une loi générale le clergé catholique des écoles publiques; ensuite que, dans un pays où l'instruction primaire est trop peu avancée, il faut, non fermer des écoles, mais en ouvrir, et qu'il est impolitique de proscrire une partie de ceux qui se vouent à la tâche difficile et fort peu lucrative d'instruire le peuple. S'il y a rivalité et émulation, tant mieux; l'ardeur des instituteurs sera stimulée et les résultats seront meilleurs. Le véritable devoir de l'État et des fonctionnaires est de tenir autant que possible la balance égale, et de ne pas permettre qu'une des deux fractions opprime l'autre, au mépris des lois.

D'autres voudraient, par des moyens divers, amener peu à peu le résultat opposé, et donner la direction exclusive aux écoles congréganistes, qu'ils croient seules capables de créer l'ordre moral dans la société. C'est la même étroitesse de vue; c'est de plus une illusion. Les écoles congréganistes sont beaucoup plus nombreuses aujourd'hui qu'autrefois; on comptait 1,420 écoles de garçons tenues par des congréganistes à la fin

¹ Au nombre des réformes demandées aujourd'hui dans les écoles primaires, figure l'enseignement de l'agriculture, vivement réclamé par la Société des agriculteurs de France. Le département de la Lozère et la Société d'agri-

culture du Cantal, présidée par M. de Parieu, ont, en 1874, institué des prix pour les instituteurs qui donneraient le meilleur enseignement agricole.